

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte
Tél : 03 87 3 4 83 31
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le 10/07/2020

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,

à

**Monsieur le Maire
Mairie de Scy-Chazelles
1, rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES**

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les travaux de requalification du "Ru de l'Archire" et du bassin de rétention associé.

N°57-2020-00253 - Accord immédiat

RÉF. : Y\Dossiers instruits_en cours\Tx sur cours d'eau\Requalification du « Ru de l'Archire »\Commune de Scy-Chazelles

P.J. : 1

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Requalification du "Ru de l'Archire" et du bassin de rétention associé.**

Ce dossier a été déposé par : Metz Métropole

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- ✓ un exemplaire du dossier de déclaration ;
- ✓ un exemplaire du **récépissé de déclaration n°57-2020-00253** en date du 07 juillet 2020 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,


Céline Dellinger

Copie :
-OFB